



La labellisation E3D

Ecole en Démarche de Développement Durable



Comment débiter ?

1. Recenser les actions pérennes engagées en éducation au développement durable (EDD) selon les 17 objectifs de développement durable.
2. Identifier les différents partenaires qui contribuent à la mise en oeuvre des actions.
3. Mettre en cohérence les actions d'enseignement et le fonctionnement de l'école dans le cadre du projet d'école.

Comment postuler ?

Extrait de la charte académique pour la labellisation E3D des écoles :

- Identifier un(e) ou deux correspondant(e)s EDD dans l'école,
- Coordonner les actions au sein d'un parcours EDD,
- Constituer un comité de suivi : un(e) enseignant(e) de l'équipe enseignante, des élèves éco-délégué(e)s, des personnels non enseignants, un(e) représentant(e) des parents d'élève et un(e) représentant(e) de la collectivité territoriale,
- Penser à valoriser et à mutualiser les travaux des élèves (exposition ouverte aux parents et à la commune, rédaction d'articles sur un espace numérique ou dans le journal de l'école).

